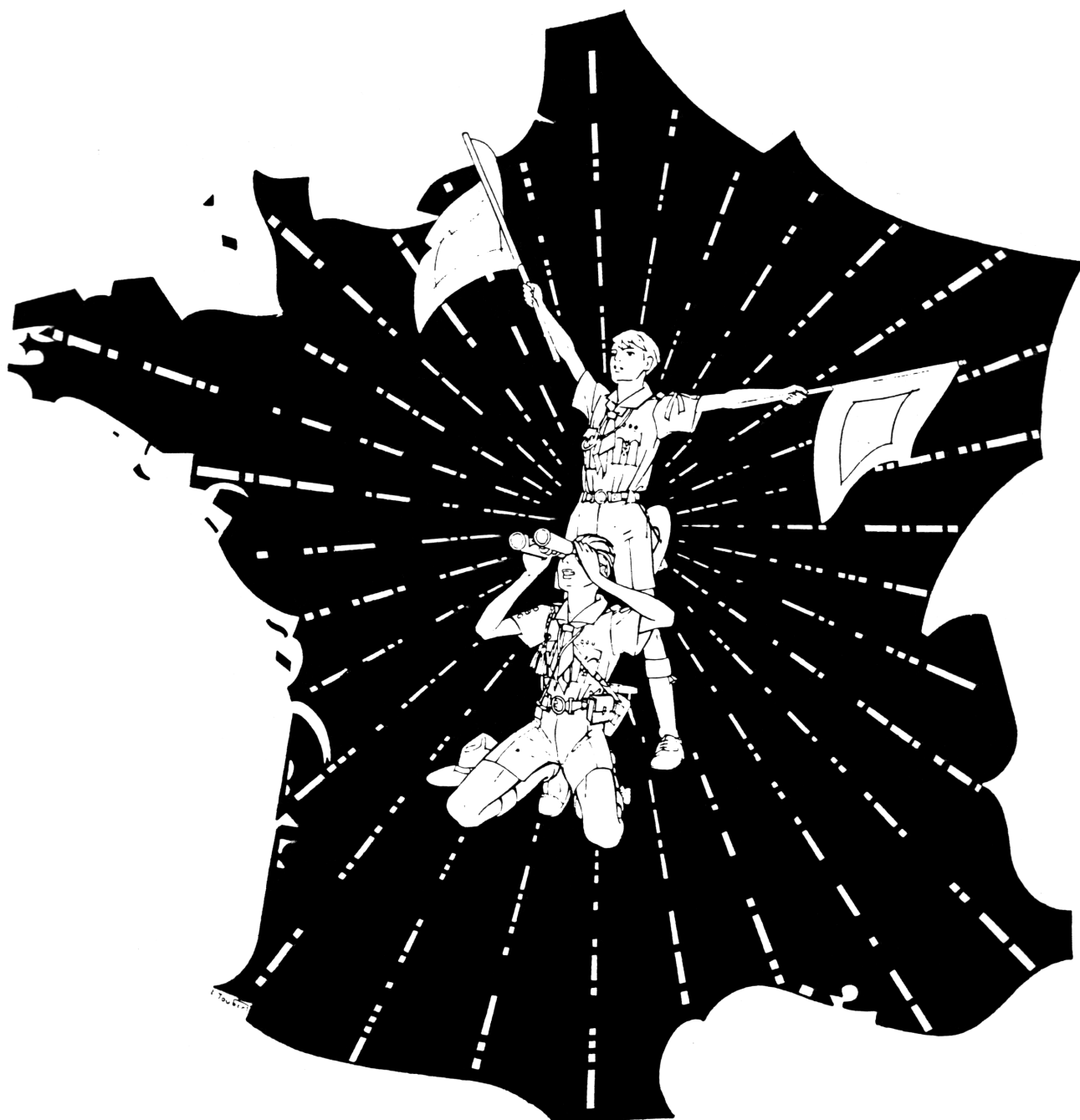


**CHALLENGE... CHALLENGE... CHALLENGE... CHALLENGE...**

## **LE TROPHÉE DU TIGRE**



**« Le trophée du tigre sera attribué à la patrouille ayant réalisé au cours de l'année la plus longue liaison optique en alphabet morse. »**

**(extrait du règlement)**

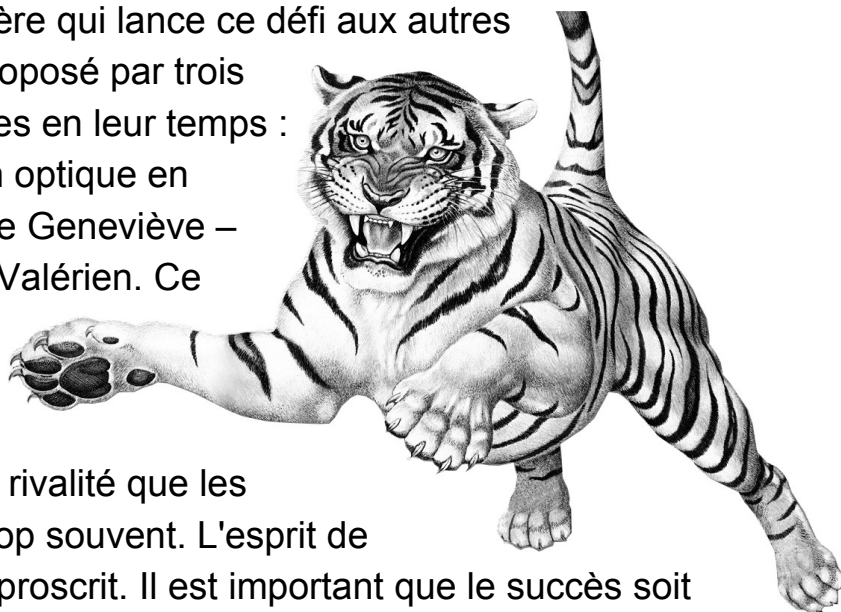
# LE TROPHÉE DU TIGRE

## DESCRIPTION

A l'initiative de trois anciens de la Troupe Première Paris, le Trophée du Tigre a été créé en 1988. Il vient en récompense à la patrouille (ou l'équipe) qui a réalisé la plus longue transmission optique en morse. Après une expérience de trois ans au sein de la troupe Première, et conformément aux vœux des initiateurs, le concours a été étendu aux compagnies et aux troupes du groupe Saint-Louis.

Chaque année, la maîtrise de la troupe Première remet le trophée du tigre à l'équipe ou la patrouille « ayant réalisé au cours de l'année la plus longue liaison optique en alphabet morse » (article 1 du règlement), et ce dans le respect des 15 articles qui composent les règles. Ainsi est désignée la patrouille (ou l'équipe) du tigre. Elle reçoit à cette occasion les flots jaune et orange que les membres – ayant prononcé leur promesse – porteront en dessous de leurs flots traditionnels. La cérémonie pourra avoir lieu au moment du week-end de groupe.

Ce n'est pas la troupe Première qui lance ce défi aux autres unités mais ce challenge est proposé par trois anciens qui ont fait leurs preuves en leur temps : en 1939, ils ont réussi la liaison optique en morse entre la montagne Sainte Geneviève – patronne de Paris – et le mont Valérien. Ce trophée, comme tous les trophées, se doit de renforcer l'émulation entre les patrouilles sans pour autant développer la rivalité que les sentiments humains révèlent trop souvent. L'esprit de compétition exacerbé doit être proscrit. Il est important que le succès soit dénué d'orgueil et que l'échec soit vécu sans amertume : l'esprit scout doit dominer.



# LE TROPHÉE DU TIGRE

## RÈGLEMENT

1. Le trophée du tigre est attribué à la patrouille (l'équipe) ayant réalisé au cours de l'année la plus longue liaison optique en alphabet morse.
2. L'année est calculée de septembre à septembre.
3. Les moyens de signalisation sont uniquement optiques. L'utilisation de radios, téléphones ou autres moyens de communication, phoniques ou non, n'est permise à aucun moment pendant toute la durée de l'épreuve, même pour s'assurer que le contact visuel est établi.
4. Sont autorisés tous les appareils et équipements optiques d'émission et de visée.
5. Les épreuves peuvent se dérouler à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.
6. L'assistance matérielle et technique de tiers est autorisée à condition que l'émission et la réception du message soient intégralement réalisées par les scouts (guides) de la patrouille (équipe) candidate au trophée.
7. La patrouille candidate est divisée en un groupe émetteur et un groupe récepteur dont les effectifs sont laissés à l'initiative du CP (de la CE). Chaque groupe est accompagné d'un commissaire appartenant à la maîtrise d'unité ou mandaté par elle.
8. Le message à émettre est remis par le commissaire au groupe émetteur sur le lieu de l'émission.
9. Le message décodé est remis à l'autre commissaire par le groupe récepteur sur le lieu de la réception.
10. La durée de l'épreuve est comprise entre le moment de la remise par le commissaire au groupe émetteur du message à envoyer et celui de la remise à l'autre commissaire du message décodé.
11. La distance entre les lieux d'émission et de réception est relevée par la maîtrise d'unité sur des cartes aussi détaillées que possible ou par tout autre moyen plus précis dont elle peut disposer. Le tout est transmis à la maîtrise de la troupe première, organisatrice du trophée.
12. La répétition d'une liaison ayant déjà remporté le trophée ne peut être homologuée.
13. Le nombre de tentatives avec demande d'homologation ne peut être supérieur à deux par an pour une même patrouille (équipe).
14. Les performances des patrouilles (équipes) sont gardées secrètes par tous les intervenants jusqu'à la remise du trophée.
15. La patrouille (équipe) vainqueur conserve le trophée jusqu'à l'année suivante. Son nom est inscrit sur le livre du trophée avec le nom des participants, la date, l'heure, les lieux d'émission et de réception, le texte du message ainsi qu'un rappel du nom de la patrouille (équipe) détentrice du record de la plus longue liaison.